

Ce que le service social de l'Assurance Maladie



fait pour moi

JE SUIS EN ARRÊT DE TRAVAIL DEPUIS TROIS MOIS



- Le service social m'invite à participer à une réunion d'information collective.
- Lors de cette réunion, je bénéficie d'informations sur mes droits et les démarches que je dois effectuer pour faire face aux difficultés que je rencontre.
- L'assistant(e) social(e) peut me recevoir individuellement et en toute confidentialité, si j'en ressens le besoin.
- Il recherche avec moi des solutions adaptées et devient mon interlocuteur privilégié.

JE VAIS BÉNÉFICIER D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ ET J'AI BESOIN DE CONSEILS

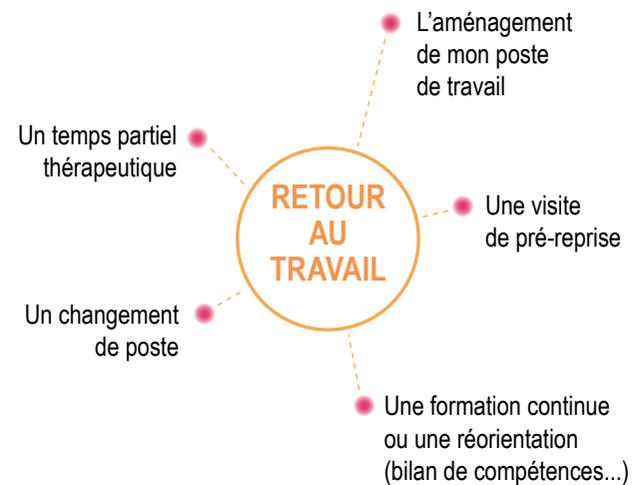
- L'Assurance Maladie m'invite à une réunion d'information.

Je bénéficie d'informations concrètes sur mes droits, mes démarches, mon changement de statut et mes projets de vie ou de retour à l'emploi.



MON ÉTAT DE SANTÉ REND DIFFICILE MON RETOUR AU TRAVAIL

- Le service social me permet de prendre rendez-vous avec l'assistant(e) social(e), m'aide à obtenir des conseils et à construire mon projet professionnel.



BON À SAVOIR

Si une de ces solutions est mise en place pendant mon arrêt de travail, mes indemnités journalières sont maintenues (en accord avec mon médecin traitant et le médecin conseil de l'Assurance Maladie)

JE SUIS HOSPITALISÉ(E) ET JE PRÉPARE MON RETOUR À DOMICILE



- J'en parle au service social ou au personnel soignant de l'établissement de soins.
- Avec mon accord, l'établissement où je suis hospitalisé(e) contacte le service social de l'Assurance Maladie.
- L'assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie me contacte pour évaluer avec moi si les aides mises en place sont suffisantes et adaptées à mes besoins (aide ménagère, aménagement du domicile...).
- En cas de besoin, il recherche avec moi d'autres solutions lors d'une visite à domicile.

JE M'OCCUPE D'UNE PERSONNE DÉPENDANTE

- Le service social de l'Assurance Maladie organise des groupes d'échanges pour me soutenir dans ma démarche, me permettre de bénéficier de conseils pratiques et partager mon expérience.

J'AI BESOIN D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS POUR PRENDRE EN CHARGE MA SANTÉ

- Le service social peut m'apporter son soutien pour:
 - utiliser le chèque que j'ai reçu pour bénéficier de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS). Le service social m'aide à comprendre les contrats d'adhésion des différentes complémentaires santé. Ainsi, je peux choisir celle qui me correspond le mieux.
 - bénéficier de conseils pour mieux gérer ma santé. Le service social organise des réunions d'information et d'échanges sur des thèmes de prévention (bilan de santé, dépistage, vaccination...).



Je contacte le service social pour une écoute, des informations et des conseils pour mes démarches. J'appelle le



Prix d'un appel local depuis un poste fixe

Ce que je fais en tant qu'assuré

Le service social m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées quelles que soient mes difficultés.

- Je me rends aux entretiens individuels prévus avec l'assistant(e) social(e), afin d'étudier ma situation et de chercher ensemble des solutions,
- Je participe aux réunions d'information et d'échanges proposées,
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e),
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.



BON À SAVOIR

Un(e) assistant(e) social(e) peut se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer.



Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646*** pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

*(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur

 **ameli.fr**
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Je note les contacts utiles au sein
du **service social** :

mon
parcours
d'assuré



SERVICE SOCIAL

JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E) EN CAS DE DIFFICULTÉS



mon
parcours
d'assuré

*Des offres et des services
pour m'accompagner
à chaque étape de ma vie.*

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assuré(e) solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.